

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4054-2018

Date : 28 septembre 2018

HEURE	REMARQUES
9 h 02	Reprise de l'audience du 24 septembre 2018
9 h 02	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 02	Argumentation par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
9 h 47	Fin de l'argumentation par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
9 h 48	Questions par M ^e Nicolas Roy à M ^e Neuman
9 h 56	Fin des questions par M ^e Nicolas Roy à M ^e Neuman
9 h 56	Questions par M ^e Simon Turmel à M ^e Neuman
9 h 59	Fin des questions par M ^e Simon Turmel à M ^e Neuman
9 h 59	Questions par M ^e Louise Rozon à M ^e Neuman
10 h 06	Fin des questions par M ^e Louise Rozon à M ^e Neuman
10 h 06	M ^e Franklin S. Gertler (ROÉÉ) demande la permission à la Régie de répliquer à certains propos du complément d'argumentation de M ^e Neuman, déposé ce matin, et qui diffèrent de ce qu'il a dit dans son argumentation principale et qui ne sont pas exactement les mêmes que ceux que M ^e Sarault aurait adressés dans sa demande
10 h 07	Commentaires de M ^e Guy Sarault (ACIG) à l'effet qu'il n'est pas d'accord à ce que M ^e Gertler puisse répliquer aux arguments de M ^e Neuman, mais que si la Régie lui en donne le droit, que ça devrait être limité aux éléments nouveaux qui sont ressortis de la plaidoirie de M ^e Neuman
10 h 10	M ^e Neuman exprime son accord à ce que M ^e Gertler puisse faire un complément de représentations
10 h 11	M ^e Rozon mentionne que la Régie accepte que M ^e Gertler puisse répliquer, mais seulement sur les éléments nouveaux, et souligne qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des éléments additionnels en ce qui a trait à la norme de contrôle applicable en révision devant la Régie
10 h 12	M ^e Gertler énumère quelques coquilles qu'il a relevées dans les notes sténographiques de l'audience du 24 septembre. Il souligne qu'il pourra les indiquer de manière informelle au sténographe ou par lettre à la Régie
10 h 14	Réplique de M ^e Gertler sur les arguments de M ^e Neuman
10 h 22	Fin de la réplique de M ^e Gertler
10 h 22	Question par M ^e Rozon à M ^e Gertler
10 h 27	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 45
10 h 44	Reprise de l'audience
10 h 44	Réplique de M ^e Guy Sarault pour l'ACIG

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4054-2018

Date : 28 septembre 2018

HEURE	REMARQUES
11 h 05	Fin de la réplique de M ^e Guy Sarault pour l'ACIG
11 h 05	Question par M ^e Nicolas Roy à M ^e Sarault
11 h 09	Questions par M ^e Rozon à M ^e Sarault
11 h 10	Fin des questions par M ^e Rozon à M ^e Sarault
11 h 11	Remerciements
11 h 12	Fin de l'audience. La Régie entame son délibéré
	Johanne Lebus, greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 28 SEPTEMBRE 2018

DOSSIER : R-4054-2018

DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION D-2018-069 RENDUE DANS LE
DOSSIER R-3867-2013

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Louise Rozon (Présidente de la formation), de même que M^e Simon Turmel et M^e Nicolas Roy**

Le procureur de la Régie est **M^e Pierre Rondeau**

La **requérante** est :

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)
Représentée par M^e Guy Sarault

La **mise en cause** est :

ÉNERGIR, S.E.C.
Représentée par M^e Hugo Sigouin-Plasse

Les **intervenants** sont :

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)
Représentée par M^e Jean-Philippe Therriault

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)
Représenté par M^e Franklin S. Gertler

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)
Représenté par M^e Dominique Neuman

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

Début : 9 h 02

Fin : 11 h 12